AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 14-8-69 955374

PUBLICATION PERIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre 21 BEAUNE - Tél. 5.17

CÔTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Departementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON 3405.12 K.

ABONNEMENT ANNUEL

25 F

Bulletin n° 107 - Supplément n° 1 - AOUT 1969

COLZA

Avant les semis le producteur de colza d'hiver doit penser à deux opérations importantes : le traitement mixte des semences et éventuellement le désherbage chimique de pré-semis. Il devra aussi se montrer très vigilant à l'égard des limaces en temps utile.

TRAITEMENT MIXTE DES SEMENCES : Comme son nom l'indique, ce traitement est destiné à lutter, d'une part contre certaines maladies cryptogamiques (notamment Phoma et Alternaria), d'autre part contre les altises, petits insectes sauteurs bien connus.

Le Phoma Lingam est une maladie grave, en extension depuis plusieurs années, responsable de la pourriture du collet. Même si la désinfection des semences n'est pas toujours suffisante pour enrayer la maladie, elle ne doit cependant pas être négligée.

Les petites altises, puis la grosse altise d'hiver, peuvent également être très nuisibles dès le stade "plantules" du colza.

Les fongicides suivants sont recommandés aux doses de matière active/quintal indiquées ci-après : organomercuriques et en particulier silicate de méthoxyéthylmercure (4,5 g) ; dichlone (150 g) thirame ou T.M.T.D. (180 g) ; Oxyquinoléate de Cuivre (40 g) ; Captane (180 g).

C'est le Lindane qui est employé à l'égard des altises à la dose de 45 g de matière active par kilo de semence. La culture sera protégée pendant trois ou quatre semaines.

Choisir de préférence des spécialités concentrées fabriquées spécialement pour le traitement des semences de colza. L'adhérence sera facilitée en enrobant préalablement les graines d'un peu d'huile végétale (une cuillère à café pour 2 kg de semence). Employer un appareil mélangeur fermant hermétiquement (absolument indispensable si l'on utilise des organomercuriques, produits très toxiques).

Les semences étant souvent traitées par les organismes distributeurs, se renseigner pour éviter l'apport de doses trop élevées qui pourraient être nocives pour le colza et nuire à la levée.

LIMACES : Pratiquement chaque année et surtout en période pluvieuse, les petites limaces grises (loches) sont extrêmement nuisibles au colza dès le tout début de la levée. Les producteurs doivent se montrer très vigilants et apprécier les risques peu de temps après les semis en répartissant dans les cultures des appâts-tests (activité nocturne). Le traitement sera généralisé en cas de besoin. Rappelons que les granulés à base de métaldéhyde (alcool solidifié) sont efficaces mais doivent être renouvelés après une forte pluie.

P.274

DESHERBAGE CHIMIQUE DE PRE-SEMIS

Les cultures de colza d'hiver sont souvent très envahies par les mauvaises herbes qui se révèlent fort préjudiciables au rendement.

Il est possible de lutter contre les graminées adventices (plus spécialement le vulpin des champs) en traitement de post-levée (Octobre) à l'aide de T.C.A. et du Dalapon ; nous y reviendrons en temps opportun.

Mais le désherbage chimique préventif selon la technique de traitement du sol immédiatement avant le semis (ou dans les 2 ou 3 jours qui précèdent) est aussi pratiqué couramment avec intérêt, l'un des herbicides utilisés ayant une action non négligeable à l'égard des adventices dicotylédones.

Dans la situation actuelle deux herbicides (produits de base) peuvent être employés :

- le Diallate, destiné tout spécialement à lutter contre le vulpin des champs ; la dose normale à l'hectare est de 1.400 kg de matière active (3,500 litres du produit commercial Avadex). A l'égard du ray-grass, il est conseillé d'augmenter un peu la dose (4 litres de produit commercial). Le Diallate est sans effet sur adventices dicotylédones.

- la Trifluraline : ce produit est efficace sur graminées et sur certaines dicotylédones adventices, notamment : stellaire (ou mouron blanc), véroniques, renouée des oiseaux ; il y a une certaine action sur gaillet gratteron, coquelicot, fumeterre. Il est pratiquement sans effet sur matricaires, sanve, ravenelle, bleuet, carotte sauvage, etc...

La dose moyenne d'utilisation est de 1 kg 200 de M.A./Ha (soit 2 l 500 de la spécialité commerciale Treflan). Ces deux herbicides sont volatils et l'un deux (Trifluraline) est particulièrement sensible aux rayons solaires. Ils doivent donc être enfouis le plus tôt possible après l'application (se conformer exactement aux recommandations des fabricants à ce sujet). La pulvérisation doit être effectuée sur sol finement préparé, non motteux. Rappelons que la technique de traitement sur sol nu exige un volume de liquide à l'hectare relativement élevé (grosses gouttelettes - basse pression) d'au moins 400 l. Régler soigneusement la hauteur de la rampe et la position des buses de manière à obtenir une pulvérisation uniforme ; bien repérer les passages du pulvérisateur pour éviter les surdosages ou les bandes non traitées.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie - Inspecteur de la Protection des Végétaux - Circonscription phytosanitaire "BOURGOGNE & FRANCHE-COMTE" :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station "Bourgogne et Franche-Comté"

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.